

Delle à Uxès

**DIRE D'ANNEXION À CAHIER DES CONDITIONS DE
VENTE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
ET LE VINGT QUATRE MAI**

Au Greffe du Tribunal judiciaire de FOIX, et par devant Nous, Greffier, a comparu Maître Anne PONTACQ, Avocat, membre de la SCP GOGUYER LALANDE DEGIOANNI PONTACQ, 7 rue des Chapeliers à FOIX,

Avocat près ce Tribunal, et celui de :

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD MEDITERRANEE, Société Coopérative à personnel et capital variables, n° Siren 776 179 335, inscrite au RCS de PERPIGNAN, dont le siège social est à PERPIGNAN (66) 30 rue Pierre Bretonneau, poursuites et diligences de son Représentant légal, en cette qualité demeurant audit siège

LEQUEL A DIT :

Que suivant commandement transmis par la SCP MARCELLIN RIOUFOL HENRIQUES CUQ CHARRIE, huissiers de justice à FOIX en date du 11 octobre 2019 délivré aux débiteurs le 25 novembre 2019, la Caisse régionale de crédit agricole sud méditerranée a fait saisir l'immeuble appartenant à Monsieur et Madame LEMAS.

Que le cahier des conditions de vente a été déposé au greffe de la juridiction le 6 février 2020.

Que l'audience d'adjudication est fixée au 2 août 2022.

Qu'il convient d'annexer au cahier des conditions de vente :

⇒ Les diagnostics de la société PROBATEX actualisés (état de risques et pollution et descriptif des risques).

Desquelles déclaration et comparution, il a demandé acte, et a signé avec Nous, Greffier.

En conséquence, le requérant sollicite l'annexion du présent dire au cahier des charges, AFIN QUE L'ADJUDICATAIRE N'EN IGNORE. Desquelles déclaration et comparution, le comparant a demandé acte, qui lui a été donné, et a signé après lecture avec Nous, Greffier.

FAIT A FOIX, le 24 mai 2022

Signé : Maître Anne PONTACQ

PALAIS DE JUSTICE DE FOIX
Courrier reçu le :
24 MAI 2022
SAUJ de FOIX (09)